

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

Présents :

Béatrice AILLET arrivée à 20h45
Emilie BARREZ
Karine BEAUSSIEUX
Sébastien COTREZ
Mélanie DUBOIS
Michel GRANGER
Christelle LAVALLEY
Nathalie LENEVEU
Sébastien MONNET
Gilbert MONTAIGNE
Laurent MONTÉLÉON
Angélique OSMONT
Amina OUARGA
Yohann PESQUEREL

Absents avec Pouvoirs :

Guillaume CHICOT a donné pouvoir à Laurent MONTELEON
Charlotte AVOINE a donné pouvoir à Gilbert MONTAIGNE
Olivier GUERARD a donné pouvoir à Yohann PESQUEREL
Typhaine MALOISEL a donné pouvoir à Angélique OSMONT

Absents :

Tommy HERY

Secrétaire de Séance : Angélique OSMONT

Quorum atteint avec 14 membres élus présents en début de séance à 20h30
Présence des journalistes, Mme Grimaux enregistre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2023
- 2) Compte administratif
- 3) Elargissement des subventions sur la colorimétrie
- 4) Paiement dette club de foot en vue d'une fusion avec le Tronquay
- 5) Création d'un poste employé technique
- 6) Devis Mozaïc
- 7) Validation esquisses entrées de Bourg
- 8) Ralentisseurs rue des Auges
- 9) Devis cimetièrre
- 10) Devis travaux camping
- 11) Achat bâti
- 12) Vente garage rue du Collège
- 13) Création de poste adjoint technique principal de 1ere classe
- 14) Dépose ligne électrique à Vaubadon
- 15) Remboursement puçage chiens errants
- 16) Remboursement mise en fourrière
- 17) Questions diverses
- 18) Huis clos

Article 1 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2023

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 08 décembre 2022 (Vote : 16/16)

Un point sera rajouté à l'ordre du jour.

Information : - L'alternat pour le nettoyage de la rue des forges est reporté au premier lundi d'avril.

- Les élèves de l'école de Litteau seront affectés à l'école de Balleroy à compter de septembre 2023
- Une réflexion sera menée concernant la révision des prix des terrains du lotissement rue du Sapin. Un point sera refait avec la notaire au printemps.

Article 2 : Compte administratif

Afin de passer au vote Mr Pesquerel quitte la salle.

• Vote des comptes de gestion

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les comptes de la Trésorerie

- Budget commune

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget commune (Vote Pour : 14/15, Abstention : 1/15)

- Budget lotissement

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget lotissement (Vote Pour : 14/15, Abstention : 1/15)

- Budget camping

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du camping (Vote Pour : 14/15, Abstention : 1/15)

- Budget local commercial

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget local commercial (Vote Pour : 14/15, Abstention : 1/15)

• Vote des comptes administratifs

- Budget commune

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget commune (Vote Pour : 14/15, Abstention : 1/15)

- Budget lotissement

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement (Vote Pour : 14/15, Abstention : 1/15)

- Budget camping

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget camping (Vote Pour : 14/15, Abstention : 1/15)

- budget local commercial

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget local commercial (Vote Pour : 14/15, Abstention : 1/15)

- **Vote affectation de résultats**

- Budget commune

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget commune (Vote Pour : 14/15, Abstention : 1/15)

- Budget lotissement

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement (Vote Pour : 14/15, Abstention : 1/15)

- Budget camping

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget camping (Vote Pour : 14/15, Abstention : 1/15)

- budget local commercial

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget local commercial (Vote Pour : 14/15, Abstention : 1/15)

Article 3 : Elargissement des subventions sur la colorimétrie

Actuellement une aide financière pour la rénovation des façades est accordée aux particuliers afin que la charte colorimétrique, validée par les monuments de France, soit respectée.

L'aide est accordée pour les façades qui donnent sur la rue et pour les maisons datant d'avant 1950. Le montant de l'aide correspond à 25% du montant des travaux plafonné à 1 200€.

Il est proposé au conseil municipal d'élargir cette subvention comme suit :

- Une aide 25% du montant des travaux plafonnée à 1 200€ si réalisés par une entreprise.
- Une aide d'un montant de 20€ par m² avec un plafond de 600€ de subvention par façade, si les travaux sont réalisés par le particulier.

Cette demande est renouvelable une fois tous les 10 ans.

Il est également proposé au conseil de faire évoluer ces aides pour la rénovation des volets, fenêtres et portes (rénovation par peinture) comme suit :

- Une aide de 20% du montant avec un plafond de 800€ de subvention si réalisée par une entreprise
- Une aide d'un montant de 20€ par fenêtre/volets et 30€ par porte si les travaux sont réalisés par le particulier.

Concernant le changement des huisseries (porte, fenêtre et volets) afin d'éviter le PVC Blanc, non retenu par les monuments de France, le surcout pour la couleur sera pris en charge à 50% par la commune. La subvention sera plafonnée à 1 200€ sur une période de 10 ans.

Tous travaux sur les façades et changements d'huisseries doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux.

Chaque dossier sera examiné par la commission patrimoine avant décision du conseil municipal.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouvelles modalités des subventions sur la colorimétrie.
(Vote : 16/16)**

Article 4 : Paiement dette club de foot en vue d'une fusion avec le Tronquay

La commune doit solder la dette de l'ancien club de football de Balleroy auprès de la Fédération (d'un montant de 1576€) afin de pouvoir accueillir un nouveau club.

Le club de football du Tronquay, qui s'entraîne déjà sur le terrain de football de la commune, souhaiterait fusionner avec le club de football de Balleroy.

M. Montéléon souligne qu'il est contre le chantage de la ligue de football.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solder la dette de l'ancien club de football de Balleroy et la fusion avec le club du Tronquay (Vote : 16/16)

Article 5 : Création d'un poste employé technique

Il est proposé au conseil municipal d'embaucher un employé technique en CDI en temps plein spécialisé en maçonnerie afin d'effectuer des travaux de réfection du mur du cimetière de Vaubadon, trottoir etc...

Si la commune fait appel à une entreprise cela lui coûterait environ 55 000€ uniquement pour le mur du cimetière.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création d'un poste d'un employé technique (Vote : 16/16)

Article 6 : Devis Mosaïc

L'entreprise Mosaïc rendra son travail final fin mars, ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

Article 7 : Validation des esquisses entrées de bourg

Le 22 février dernier la commission entrée de bourg s'est réunie afin de faire un choix parmi les esquisses proposées par l'entreprise Mozaïc.

Les plans retenus sont présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les esquisses présentées (Vote : 16/16)

Article 8 : Ralentisseurs rue des Auges

La vitesse est excessive rue des Auges, une réflexion en commission Travaux sera menée.

Article 9 : Devis cimetière

Le cimetière de Balleroy manque de place, des devis ont été demandés aux entreprises PLESSIS-LEMERRE et MESLIN.

-10 cavurnes (Balleroy et Vaubadon) pour un montant de 3 120€ pour l'entreprise MESLIN

-10 cavurnes (Balleroy et Vaubadon) pour un montant de 3 000€ pour l'entreprise PLESSIS-LEMERRE

Le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour l'entreprise MESLIN pour un montant global de 3 120€. (Vote : 16/16)

-4 places Vaubadon 3 300€ TTC entreprise MESLIN
2 000€ TTC entreprise PLESSIS-LEMERRE

-12 places Balleroy 6 000€ entreprise PLESSIS-LEMERRE
7 500€ entreprise MESLIN

Le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour l'entreprise PLESSIS-LEMERRE pour un montant de 8 000€. (Vote : 16/16)

Il y a beaucoup de places à récupérer au cimetière de Balleroy, des panneaux seront mis en place pendant 1 an afin de pouvoir les récupérer. Un huissier sera mandaté.

Article 10 : Devis travaux camping

Le camping rencontre un problème d'assainissement, plusieurs devis ont été faits.
L'entreprise Bailleul présente un devis à 5 600€.

Le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour l'entreprise BAILLEUL pour un montant de 5 600€. (Vote : 16/16)

Article 11 : Achat bâti

Mr Corbin a un droit de passage par la mairie afin de pouvoir accéder à une de ses parcelles.
Dans la future mairie il ne sera plus possible de laisser cette servitude, il est proposé au conseil d'acheter les parcelles AB 175 et AB 316 afin d'effectuer un passage sur ces parcelles
Une première estimation a été faite à hauteur de 20 000€.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles AB 175 et AB 316 et de donner pouvoir de négociation à Monsieur le Maire (Vote : 16/16)

Article 12 : Vente garages rue du Collège

La municipalité possède deux garages, rue du Collège. Ils sont loués 30€/mois.
La notaire estime le tout à 25 000€.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre les deux garages pour un montant de 25 000€ et de donner pouvoir de négociation à Monsieur le Maire. (Vote : 16/16)

Article 13 : Création de poste adjoint technique principal de 1ere classe

Suite à un avancement de grade, il est demandé au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ere classe.
Mme Leneveu ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal accepte la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ere classe à compter du 1^{er} octobre 2023 afin de pouvoir appliquer l'avancement de grade de l'adjoint technique. (Vote : Pour : 15/16, Abstention : 1/16)

Article 14 : Dépose ligne électrique à Vaubadon

Enedis demande à retirer une ligne électrique qui alimentait l'ancienne centrale d'enrobage.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'autoriser Enedis à retirer cette ligne électrique. (Vote : 16/16)

Article 15 : Remboursement puçage chiens errants

Lorsque les chiens errants sont récupérés par le personnel communal, il est obligatoire d'emmener l'animal chez le vétérinaire afin d'effectuer une lecture de la puce d'identification. Dans le cas où l'animal n'est pas pucé, la municipalité a l'obligation de faire procéder au puçage (cout 47€)

Il sera ensuite demandé au propriétaire le remboursement du puçage.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de demander le remboursement du puçage des chiens errants aux propriétaires. (Vote : 16/16)

Article 16 : Remboursement mise en fourrière véhicules

Deux véhicules étaient stationnés depuis plusieurs mois, il a été demandé au propriétaire d'enlever ses véhicules sous 8 jours sous peine de mise en fourrière.

Les véhicules ont été enlevés par un professionnel ce qui a couté la somme de 121€ par véhicules.

La commune souhaite se retourner contre le propriétaire afin d'obtenir le remboursement de ces frais.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que le remboursement soit demandé au propriétaire des véhicules. (Vote : 16/16)

Article 17 : Questions diverses

Rue des Etangs : Les habitants font un retour positif de la mise en sens unique.

Travaux Gendarmerie : Les travaux de la gendarmerie ont démarré.

Nettoyage Vaubadon : La balayeuse va être passée prochainement

Fin du conseil municipal 23h30

Prochain conseil municipal le 04 avril à Balleroy